

"Exprimons avec la même force notre objection à leur projet d'abandon de SALT II avant la fin de l'année. Il serait ironique que le déploiement des missiles de croisière lancés en vol (sic), que le Canada a aidé à mettre au point, mette fin à SALT II. Le Canada devrait affirmer qu'il n'autorisera plus l'essai des missiles de croisière [au-dessus de] son territoire si les États-Unis rompent SALT II."⁶

M. Blackburn a également demandé :

"... si le Canada continue à participer à la mise au point du missile de croisière lancé par avion, sans égard à ce qui se passe entre-temps, ne se trouve-t-il pas à appuyer la politique du gouvernement Reagan selon laquelle on ne devrait pas tenir compte de SALT II en décidant des déploiements ?"⁷

La réponse de M. Clark a été la suivante :

"Monsieur le Président, je répondrai simplement non, car il reste encore à nous prononcer définitivement sur les limites de SALT II. Je me permettrai de faire remarquer au nom des Canadiens qui se soucient vraiment du respect des limites de SALT II, qu'il est important de faire comprendre aussi bien aux Américains qu'aux Soviétiques que les Canadiens s'attendent à ce que les deux côtés respectent le traité. Les Américains l'ont respecté, les Soviétiques non. Nous devrions faire comprendre à ces derniers que sur des points comme par exemple la façon dont ils chiffrent la télémétrie et le fait qu'ils sont passés à

⁶ Débats de la Chambre des communes, 29 mai 1986, p. 13760.

⁷ Débats de la Chambre des communes, 2 juin 1986, p. 13864.